Nos vis-à-vis libéraux balaient ces idées du revers de la main à leurs propres risques parce que, lors des prochaines élections, le sens commun prévaudra et les gens ordinaires ne rééliront que les députés qui défendent le mieux leurs points de vue à la Chambre des communes. Ça veut dire ceux qui votent selon ce que veulent leurs électeurs et non ce que veut le Cabinet libéral.

• (1520)

Quand un criminel est arrêté, la police lui lit ses droits. La victime, elle, n'est jamais informée de ses droits. Elle est ni plus ni moins qu'un élément de preuve de plus. Si un criminel a des droits, la victime en a aussi, cela va sans dire. Or, si la victime a des droits, ne devrait-elle pas avoir le droit de savoir ce qu'ils sont?

Je travaille à l'établissement d'une liste des droits des victimes depuis le jour de mon arrivée au Parlement. Voici ce que j'ai recueilli jusqu'ici. Je ne sais pas si j'arriverai à lire toute la liste, mais je vais vous donner une idée de ce qu'elle contient.

Les victimes ont le droit d'être informées de leurs droits, des services à leur disposition, de l'enquête et de la procédure judiciaire. Elles ont le droit d'être avisées de toute audience et celui d'être avisées de la mise en liberté d'un délinquant.

Elles ont le droit à l'aide juridique. Elles ont le droit d'être entendues par la Couronne avant le procès, celui d'être entendues au cours de la procédure judiciaire. Elles ont droit à ce que leur cas passe en justice et à ce qu'une décision soit rendue rapidement. Elles ont droit à un dédommagement de la part du délinquant, et devraient pouvoir reprendre possession de leurs biens privés dans les meilleurs délais. Les victimes ont droit à la protection de leur vie privée, le droit d'être protégées contre toute mesure d'intimidation et le droit de se défendre, ainsi que leur famille et leurs biens. Elles ont enfin le droit d'exercer tous ces droits.

Maintenant que nous avons une idée de ce que sont les droits des victimes, il est temps que le gouvernement fédéral commence à codifier ces droits et à travailler avec les provinces à la conception de garanties législatives et de mécanismes administratifs assurant aux victimes des moyens d'exercer ces droits.

C'est une cruelle ironie que d'avoir ce débat cette semaine, parce que du 19 au 26 novembre 1995, c'est la semaine des prisonniers, telle que proclamée par le gouvernement libéral. La semaine des prisonniers adoptée par les libéraux donne une bonne idée de ce que sont les priorités du gouvernement.

Les députés savent-ils qu'il n'y a pas de semaine dans l'année et pas même un seul jour qui soit dédié aux victimes d'actes criminels? Nous avons une semaine dédiée aux prisonniers, mais rien pour leurs victimes.

Le gouvernement fédéral a proclamé une semaine de la fraternité, une semaine de la réduction des déchets, une semaine des archives internationales, une semaine de l'hygiène dentaire, une semaine du désarmement et bien d'autres. On a aussi une semaine de la terre et une semaine des secrétaires. Mais il n'y a pas de semaine pour les victimes d'actes criminels. Je crois qu'il est temps de corriger cette lacune colossale. J'exhorte les députés à appuyer notre motion et à déclarer que cette semaine est celle des droits des victimes.

Les crédits

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur ce sujet.

Nous faisons tout notre possible pour faire toute la lumière sur ce que le gouvernement libéral a à proposer à l'égard des victimes. Nous voulons faire ressortir le fait que le gouvernement néglige les droits des victimes.

J'aimerais commencer par vous raconter une petite histoire pour illustrer mon propos. Il arrive—en fait, cela arrive assez souvent—que le ministre de l'Immigration m'accuse de prendre des cas isolés qui ne sont pas vraiment représentatifs de la réalité canadienne, lorsque je sors mes petites histoires à la Chambre. Foutaises, je vous dis. À vrai dire, le cas dont je vais parler cet après—midi est de ceux que l'on rencontre presque tous les jours au Canada.

Lors d'un séjour à l'hôpital, il y a 11 semaines environ, j'ai fait la connaissance d'une dame qui était très abattue et qui pleurait parce que son fils de 19 ans, Allen, avait été happé par une voiture à une intersection. Il est maintenant hospitalisé au Royal Columbian. Il a subi des fractures aux deux jambes et à un bras. Son bassin a été fracturé en sept endroits, si je ne m'abuse, et sa tête a été pour ainsi dire fracassée. Ses chances de survie sont de 20 à 25 p. 100. Selon Debbie, la mère d'Allen, le système ne fait rien pour elle, en tant que victime. Son mari, Allen senior, est du même avis. J'ai demandé à Debbie de m'expliquer ce qui était arrivé.

Un jeune contrevenant avait volé une camionnette à quatre roues motrices. Il l'avait conduite dans les rues de Surrey, en Colombie-Britannique, et l'avait renversée sur la Fiat d'Allen.

• (1525)

On a immédiatement informé le jeune contrevenant de ses droits, dont je vous donnerai lecture dans un moment, et on l'a emmené illico. On a laissé partir l'autre occupant du véhicule que conduisait le jeune contrevenant. Il n'était rien qu'un complice trouvé dans le véhicule qu'ils avaient volé.

M. et M^{me} Wayne ont demandé au procureur de la Couronne de s'assurer que la cause du jeune homme, contre qui pèsent huit chefs d'accusation, soit renvoyée au tribunal des adultes, comme les libéraux nous ont dit que cela se ferait. Ils ont également demandé d'être avisés de tout marchandage de plaidoyers éventuel. Devinez quoi, il y a eu marchandage, et ils n'en ont rien su. C'est moi qui l'ai découvert.

Des huit chefs d'accusation initiaux, cinq ont été retirés. Seulement trois des moins graves ont été retenus et portés devant le tribunal. Pourquoi n'avoir retenu que les moins graves? C'est évident. Pourquoi cela a-t-il pris si peu de temps? Il s'est écoulé seulement cinq ou six semaines entre la date de l'accident et le jour où ce jeune contrevenant a reçu sa sentence. Cinq semaines est presque un précédent. C'est probablement parce que le jeune contrevenant aurait été accusé d'homicide involontaire si le jeune Allen Wayne avait été tué. C'est la raison pour laquelle on a accéléré son procès, afin de protéger la victime. Que va-t-il se passer maintenant?

Passons maintenant à la détermination de la peine. À quoi le juge l'a-t-il condamné? C'est pour cette raison que les victimes et leurs parents ne comprennent pas l'attitude du gouvernement libéral actuel. Ce jeune contrevenant est condamné à 15 mois de garde en milieu ouvert; il peut rentrer chez lui. Il lui est interdit de conduire pendant trois ans. Or, il faisait déjà l'objet d'une